

LES FOSSES BULLES

RENCONTRE PHOTO A LA FOSSE DE DIJON SAMEDI 16 DECEMBRE 2017

Conditions d'inscription:

- -Licence FFESSM 2018.
- -Assurance couvrant la compétition (loisir 1 ou personnelle)
- -Certificat médical de non contre indication à la plongée.
- -Niveau 2 de plongée minimum.
- -Equipe de 2 plongeurs obligatoire (qui peuvent être tous les deux photographes). Les concurrents isolés seront regroupés en palanquée.
- -Matériel : Les plongeurs doivent venir avec masque, palmes, ordinateur de plongée, matériel photo, PC portable, clé USB. Le reste du matériel de plongée est fourni par la fosse (détendeurs, blocs, gilets, shortys et parachutes).

Frais d'inscription:

Tarif pour le photographe : 10 €

Accompagnateur plongeur du photographe : Gratuit. Un accompagnateur plongeur maximum par photographe.

Le BUT:

Rencontre de photographie à la fosse de la piscine olympique de Dijon. Les photographes doivent réaliser et présenter au jury deux images à la suite d'une plongée de 90 minutes au maximum effectuée le matin :

- -Une photo de mise en valeur de la fosse
- -Une photo sur le thème de l'humour.

Programme:

-9H30 : Accueil des participants, contrôle des palanquées et briefing.

-10H00 : Début de la rencontre et mise à l'eau.

-11H30 : sortie de l'eau.

- -11H45 : Remise des cartes mémoires à l'organisation.
- -de 11H45 à 14H : Temps libre.
- -14H00 : Remise des cartes mémoire aux compétiteurs et sélection des deux images à présenter au jury.
- -15H00 : Récupération par l'organisation des images sélectionnées.
- -15H30 à 17H30 : Délibération du jury.
- -18H30 : Projection des images et résultats de la rencontre, suivie de la remise des prix et apéro.

La plongée:

La plongée dans le cadre de cette rencontre implique un respect impératif des normes FFESSM, de la réglementation et des consignes établies par le directeur de plongée.

Règlement:

- -Durant l'accueil, il sera attribué un numéro au compétiteur qu'il devra photographier avant la mise à l'eau sur une carte mémoire vierge. Le photographe pourra prendre autant de photos qu'il désire dans le format qu'il souhaite (RAW, JPEG,...)
- -Les plongeurs devront sortir de l'eau au plus tard à 11H30, sous peine de pénalité.
- -Toutes les retouches sur les photos sont autorisées sur les appareils ou en post traitement sur les PC, sauf l'ajout de texte ou de photos non prises durant la rencontre.
- -Pour la réalisation des images, les photographes sont autorisés à apporter toutes sortes d'accessoires à condition qu'ils soient non polluants ni salissants.
- -Les deux images sélectionnées devront être rendues en JPEG uniquement.

Elles devront être nommées de la manière suivante :

XXF.jpg (pour la photo Fosse)

XXH.jpg (pour la photo Humour)

(XX étant le numéro du compétiteur)

Délibération

Un classement général sur la base des deux images présentées sera établi. Des prix spéciaux seront attribués sur le thème de la mise en valeur de la fosse et de l'humour.

Diffusion des images :

Les images présentées par les compétiteurs pourront être utilisées pour la promotion de l'activité audiovisuelle de la FFESSM, par la fosse de la piscine olympique de Dijon et par les partenaires de cette rencontre.

Accès et contacts :

- -Piscine olympique de Dijon Fosse UCPA: 12 Rue Alain Bombard, 21000 Dijon
- **-Organisation :** Véronique Mottot (Commission Photo-Video BFC). Tel : 06 12 38 88 67 mail : <u>vkb.m@free.fr</u>

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner à : Véronique MOTTOT

30 rue de l'égalité 21000 Dijon

06 12 38 88 67 / <u>vkb.m@free.fr</u>

NOM :				
PRENOM:				
ADRESSE :				
PLONGEUR PHOTOGRAPHE : OUI - NON				
ou				
ACCOMPAGNATEUR PLONGEUR : OUI – NON				
Si OUI, préciser le nom du photographe que vous accompagnez :				
TEL :				
MAIL :				
NIVEAU PLONGEE :				
Documents à envoyer avec l'inscription (au plus tard le 06 Décembre 2017) :				
Photocopie de la licence et de l'assurance.				
Photocopie du niveau de plongée.				
Photocopie du certificat médical.				
Cheque de $10 \in$ / photographe à l'ordre de : CR FFESSM Bourgogne Franche-Comté.				
Seuls les dossiers complets envoyés par courrier seront pris en compte.				